

Théâtre : très peu de recours contre les contrats-programmes

■ Pour “La Libre”, la ministre de la Culture fait le point sur les suites du “big bang” contrats-programmes.

Rappelez-vous, le 23 novembre, la ministre de la Culture, Alda Greoli (CDH) rendait publiques ses décisions fort attendues sur les 296 demandes de contrats-programmes (CP) 2018-2022 dans les arts de la scène, suscitant un tsunami de réactions.

Chaque opérateur pouvait introduire un recours au Conseil d'Etat. Alda Greoli précise que seuls cinq recours ont été introduits, sur les 391 dossiers déposés (296 en demandes de CP et 95 en APP, pour aides au projet pluriannuelles). C'est donc très peu : 1,3 %. Les cinq recours sont ceux de l'ASBL Compagnie Pi 3,14 (qui a monté le formidable “Blockbuster”), l'ASBL Maison éphémère Cie Théâtrale, l'ASBL Poème 2, l'ASBL Théâtre Royal du Peruchet (théâtre de marionnettes historique) et l'ASBL Animar (Magic Land Théâtre). La ministre note que “certains de ces recours portent sur des contrats-programmes octroyés et contestés pour leurs montants, pourtant en augmentation par rapport aux contrats-programmes précédents.” A cela s'ajoutent 4 réclamations introduites auprès du médiateur de la Communauté ayant pour effet de suspendre le recours : Théâtre du Parc, ASBL Idea, Théâtre La Valette et Culture et Vie en Marche.

Certains recours ne sont pas évoqués par Alda Greoli comme les trois venus de Tournai (Maison de la Culture, ASBL Piste aux espoirs, ASBL Tournai jazz), mais il semble que ceux-ci ont été réorientés vers les décisions à venir sur les centres culturels.

Amendés ?

Nous avons demandé à Alda Greoli si des contrats-programmes avaient été “amendés” à la suite de protestations ? “Non”, affirme-t-elle. “Voici ce qui s'est passé, ajoute-t-elle. Comme communiqué en novembre 2017, 24 demandes de contrats-programmes (CP) ont fait l'objet d'une proposition de réorientation vers un autre dispositif de soutien, à savoir l'aide au projet de type pluriannuel.” Motifs : soit parce que le montant demandé ou recommandé était inférieur au minimum établi par arrêté pour les CP, soit parce que l'instance d'avis compétente préconisait cette réorientation.

Pour ceux-ci, aucune décision n'était donc prise par la ministre, dit-elle, lors de l'annonce de l'octroi des contrats-programme en novembre 2017. Mais après consultation des 24 opérateurs concernés, et sur la base d'accords avec ceux-ci, Alda Greoli a attribué à ces opérateurs, 21 aides au projet de type pluriannuel, et 3 contrats-programmes. Ceux-ci concernent, en théâtre adulte, la compagnie De Facto d'Antoine Laubin et en théâtre action, les compagnies La Renaissance et Les Acteurs de l'Ombre.

Guy Duplat